



BULLETIN DE RÉSERVATION BROC ' ENFANT

LAGRAVE - Dimanche 9 Décembre 2018

Renseignements : 06.72.09.31.77 ou 06.70.10.31.09 / animascool@laposte.net

Retourner ce bulletin à :

Anima s'cool - Carine MALROUX - 32 rue des Lilas - 81150 LAGRAVE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville _____

Tél : _____ Portable : _____ E-mail : _____ @ _____

N° carte d'identité ou passeport _____

Délivré(e) le _____ par la préfecture du _____

• Emplacement : 6 € la table de 2 m : nombre de tables ____ x 6 € = _____ €

• Réservation plateaux repas 6 € : nombre de plateaux ____ x 6 € = _____ €

(Sandwich+chips+pâtisserie+bouteille d'eau)

⇒ **Total à régler** (par chèque à l'ordre de : Anima s'cool) = _____ €

RÈGLEMENT :

Date/lieu : dimanche 9 décembre 2018, à la salle des fêtes.

1. Mise en place des exposants à partir de 8h00. Horaires d'ouverture au public : de 9h à 17h.

2. Marchandises autorisées : **UNIQUEMENT** des jouets ou jeux d'enfants, des vêtements d'enfants et du matériel de puériculture.

3. Date limite d'inscription : le 5 décembre 2018.

4. Les bulletins de réservation seront obligatoirement retournés à l'adresse indiquée en en-tête et accompagnés du **règlement par chèque et de la photocopie de la carte d'identité ou passeport de l'exposant.**

5. Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Anima s'cool.

6. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions **sans aucune contestation possible.**

7. Aucun exposant ne pourra s'installer tant que le montant de location n'aura pas été perçu.

8. Clause de désistement : après le 5 décembre 2018 aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.

9. En cas de force majeure l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, les sommes déjà versées seront remboursées dans ce cas.

10. Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et de fermeture au public.

11. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans un état de propreté absolue et à respecter les horaires. Ils demeurent responsable des dommages ou autres dégradations causées aux locaux/ matériel mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils seraient amenés à apporter à autrui.

12. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.

13. Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs dépositaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse ou autre dommage, de quelque nature ou origine qu'il soit.

14. Aucune animation musicale ne sera tolérée.

15. L'association organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des vols ou détériorations des objets exposés.

16. Aucun stand de boissons ou de nourriture ne peut être accepté, puisque réservé à l'association.

17. Les emplacements non occupés à 9h30 seront redistribués sans aucun remboursement.

18. Le renvoi du bulletin de participation ci-joint entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à : Le :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :